

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE N° 2010-837 DU 23 JUILLET 2010 RELATIVE À
L'APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION - (N°
4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

Mme Avia

ARTICLE 2

Substituer à l'alinéa 1 les trois alinéas suivants :

« I. – Les articles L.O. 6353-7, L.O. 6253-7 et L.O. 6463-7 du code général des collectivités territoriales sont ainsi modifiés :

« a) Au 2°, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au dernier alinéa, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.